

8 - Demande de plantes à la pépinière départementale :

Madame le Maire explique que le programme de plantation est destiné au parc des enfants, dans le centre ancien, à la rue des écoles, la Coume, le cimetière, place de la mairie, les deux lotissements et les entrées du village.

Les espèces choisies sont méditerranéennes essentiellement ; cela concerne des lauriers roses, des oliviers, des petits palmiers, des arbousiers, des lilas, des grenadiers à fleurs, des lavandes etc...

Madame le Maire demande si les membres du Conseil Municipal acceptent cette commande gratuite de plantes.

Elle précise aussi que ce dossier répond à un cahier des charges très précis qui comporte un plan des rues du village avec les endroits de plantation et la liste des plantes choisies.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

COMMANDE A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Madame le Maire informe qu'il serait intéressant de commander auprès de la pépinière départementale des essences arbustives et arborées pour l'embellissement du village.

Madame le Maire propose la liste (jointe en annexe) des plantations à commander ainsi que leurs emplacements (plans en annexe) et précise que certains des arbres existants sur la commune pourront être remplacés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé de Madame le Maire,

ACCEPTE la commande de plantations à passer auprès de la pépinière départementale ainsi que les emplacements réservés aux plantations.

9 - Bail de l'appartement de la poste :

L'appartement de la poste se libérant au 1^{er} octobre 2017, un nouveau locataire va l'occuper, d'où un nouveau bail. Pour une durée de 3 ans.

Le loyer est de 350€ et la caution aussi.

Le nouveau locataire s'appelle Da costa Romane.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer ce nouveau bail.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

BAIL DE LOCATION STUDIO COMMUNAL CARRER DEL PAILLARET
--

Madame le Maire expose au conseil municipal que la locataire du studio au-dessus de la poste a quitté le studio et a donné son préavis au 30 septembre 2017.

Madame le Maire présente le nouveau projet de bail de location à intervenir entre la commune et la nouvelle locataire Madame DA COSTA Romane.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

LOUER le studio sis 24 carrer del paillaret situé au 1^{ER} étage du bâtiment communal de la poste à compter du 1^{er} octobre 2017 à Madame DA COSTA Romane

APPROUVE le projet de bail présenté par Madame le Maire

DIT que le bail est consenti pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2017,

FIXE le loyer mensuel à la somme de 350.00 Euros. Ce loyer sera révisé au terme de chaque année du bail selon l'indice de variation publié par l'INSEE.

FIXE la caution à 350.00 Euros

DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour la conclusion de cette affaire et la signature du bail de location.

10 - Modification du bail de l'appartement au dessus de la mairie

Monsieur Eteve seul locataire est désormais en collocation avec Monsieur MUYLAERT.

Le loyer mensuel est toujours de 400€.

Mme le Maire demande qu'il lui soit donné délégation pour signer ce nouveau bail.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

MODIFICATION BAIL DE LOCATION APPARTEMENT MAIRIE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 029/2017 du 17 mai 2017 relative au bail de location de l'appartement de la mairie sis 2 rue des écoles à

Monsieur ETEVE François.

Monsieur ETEVE souhaite occuper le logement en collocation avec Monsieur MUYLAERT Cédric.

Il y a donc lieu de modifier le bail initial.

Madame le Maire présente le nouveau projet de bail de location à intervenir entre la commune et les locataires Monsieur ETEVE François et Monsieur MUYLAERT Cédric.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau bail présenté par Madame le Maire

DIT que le bail est consenti pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2017, FIXE le loyer mensuel à la somme de 400.00 Euros. Ce loyer sera révisé au terme de chaque année du bail selon l'indice de variation publié par l'INSEE.

DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour la conclusion de cette affaire et la signature du bail de location.

11 - Questions diverses :

Le spectacle de Noël

La démission de Sophie Aubert de ses fonctions d'adjointe

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLES Pierre REIG :

Spectacle de Noël :

Madame le Maire propose que pour le Noël des enfants cette année la municipalité offre un spectacle vivant aux enfants aux personnes âgées, aux parents et aux résidents.

Il s'agit d'un spectacle féérique avec intervention de comédiens ;

C'est la salle des fêtes qui est investie d'un décor des mille et une nuits, le père Noël qui transporte les cadeaux est intégré bien sûr là dedans.

Elle indique que jusqu'à notre arrivée un spectacle vivant était chaque année offert par la municipalité, à notre arrivée nous avons été plus restrictif et propose que nous revenions à une fête de Noël plus vivante et plus originale qui changera du film.

Le public à qui s'adresse cette fête touche une grande partie de la population.

Madame le Maire ajoute que c'était Sophie Aubert qui s'occupait de cette question et qu'elle avait une vision cohérente de cet événement.

Son coût s'élève à 1 200€ TTC ;

Si nous enlevons les 200€ de location du film et d'autres économies qui sont réalisées le coût est bien moindre.

Après un échange intéressant, les élus sont d'accord et trouvent que l'idée est bonne et qu'elle devrait être bien accueillie par le public.

Madame le Maire demande de pouvoir signer la convention.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLES Pierre REIG

Madame le Maire présente au conseil municipal le contrat de cession du droit d'exploitation de spectacles entre la commune et Monsieur Pierre REIG Président des productions Magic Stars.

Ce contrat concerne le spectacle de Noël offert par la Municipalité aux enfants de la commune, aux aînés et aux résidents de foyer de vie de Marquixanes.

La représentation aura lieu à la salle des fêtes le 06 décembre 2017 « Le château mystérieux »

Le montant de la prestation s'élève à 1 200.00 Euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le contrat de cession du droit d'exploitation de spectacles présenté par Madame le Maire,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour la conclusion de cette affaire et la signature du contrat.

Information sur la démission de Sophie Aubert de ses fonctions d'adjointe :

Il s'agit d'acter le renoncement de Sophie à ses fonctions d'adjointe, suite à un événement qui s'est produit au cours du bal du 30 juillet 2017 et qui l'a conduit à prendre cette décision. Cet incident n'a rien à voir avec la mairie qui est en dehors, mais aura eu malgré tout des répercussions indirectes.

Madame le Maire fait part de sa déception car Sophie était une élue très engagée, très dévouée dans la vie de la commune et qu'elle manquera beaucoup désormais dans l'équipe. Elle s'occupait activement des fêtes de fin d'année de l'école, de la fête intergénérationnelle, du 14 juillet, du téléthon etc... avec d'autres bénévoles.

Je comprends sa décision et je la respecte rajoute Madame le Maire.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h 30.

Le Maire,
Anne-Marie CANAL

Secrétaire de séance,
MIR Jean François

AMOROS Martine

BONIKOWSKI Dolorès

FABRE Christophe

LEROUX Denis

VASSEUR Jacques

VANELLE Jacques

ABSENTS : AUBERT Sophie, BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia,
RUISSEAUX Matthieu, MILHE Virginie, TAHIRI Naziha

PROCURATIONS :